

Arrêté n° C/26-058

CDG.26.311

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2026**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU le Code Général de la Fonction Publique dans sa version en vigueur,
VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

VU le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles,

VU le Code du Sport et notamment l'article L. 221-3 disposant que les sportifs, arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU l'arrêté du 27 janvier 2007 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des Adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe,

VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 13 juin 2022,

VU la convention relative à l'organisation et au financement des concours et examens professionnels, et à la mise en œuvre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 17 octobre 2023,

VU les recensements des postes vacants effectués auprès des collectivités du département de la Somme,

VU l'arrêté n° C/25-070 en date du 27 août 2025 portant organisation des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2026,

VU l'arrêté n° C/26-011 en date du 5 février 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2026,

VU l'arrêté n° C/26-012 en date du 6 février 2026 portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2026,

VU l'arrêté n° C/26-020 en date du 3 mars 2026 portant modification de la composition du jury des

concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, session 2026,
VU l'arrêté C/26-044 en date du 19 mai 2026 portant additif à la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2026,
VU l'arrêté n° C/26-052 en date du 24 juin 2026 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (session 2024 – maintien 3^{ème} année),
VU le procès-verbal du jury en date 6 juillet 2026 relatif aux admissions aux concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2026,
CONSIDERANT les nominations intervenues au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
CONSIDERANT les demandes de maintien d'inscription sur la liste d'aptitude,
CONSIDERANT les demandes de suspensions d'inscription sur la liste d'aptitude

- ARRETE -

Article 1er – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, **du 7 juillet 2026 au 6 juillet 2028**, les lauréats des concours externe, interne et troisième concours au titre de l'année 2026 :

Voir liste ci-annexée.

Cette liste d'aptitude comprend également les lauréats des concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, sessions 2020, 2022 et 2024, ayant demandé à bénéficier du maintien de leur inscription ou d'une suspension de leur inscription conformément aux dispositions de l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique.

La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté (voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

Article 2 - L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Toute personne déclarée apte depuis moins de quatre ans ou depuis le dernier concours si celui-ci est intervenu au-delà de ce délai peut être nommée dans un des emplois auxquels le concours correspondant donne accès.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu pendant les périodes suivantes :

- 1° Congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de congé de solidarité familiale ;
- 2° Congé de longue durée ;
- 3° Accomplissement d'un mandat d'élu local ;
- 4° Accomplissement des obligations du service national ;
- 5° Recrutement en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-13 du Code Général de la fonction Publique dès lors que cet agent est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe ;
- 6° Engagement de service civique conclu dans les conditions prévues à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de l'intéressé.

La personne déclarée apte ne bénéficie du droit à inscription sur une liste d'aptitude la troisième et la quatrième année que sous réserve d'avoir fait connaître par écrit son intention d'être maintenue sur ces listes au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

Il appartient aux lauréats étant dans l'une ou plusieurs de ces situations d'en informer le Centre de gestion et de lui fournir les justificatifs correspondants.

Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude, qui a refusé deux offres d'emploi portées à la connaissance du Centre de Gestion, est radiée de la liste d'aptitude.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible via le site www.telerecours.fr.

Arrêté n° C/26-058

Article 4 - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera consultable sur le site internet du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 7 juillet 2026

Le Président,

A blue ink signature of Claude CLIQUET, written in a cursive style, is placed over the circular stamp.A circular blue ink stamp. The outer ring contains the text 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' at the top and 'SOMME' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle contains the text 'CENTRE de GESTION'.

Claude CLIQUET

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.



Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 080-288000029-20260707-CDG_26_311-AR



**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE
DES LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE
D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE
(ARRETE EN DATE DU 07/07/2026)**

**Attention : La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en
Préfecture et de la publication du présent arrêté
(Voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté)**

CIVILITE	NOM USUEL	NOM DE NAISSANCE	PRENOM
Madame	ANDRIEUX	CADET	Gwendoline
Monsieur	ANGOT		Clément
Madame	BEAURIN	BEAURIN	Marine
Madame	BENARIB	MOUHOUBI	Habiba
Madame	BOQUET		Marie
Madame	BOULBALI	BELHADI	Salima
Madame	CAUX	CHRISTY	Lucille
Madame	CHEVALIER		Manon
Madame	DEBEVE		Marion
Madame	DELPLANQUE		Marie
Madame	DUCASTEL		Mellyne
Monsieur	DUCHOSSOIS		Clément
Madame	DUPONT	FREVILLE	Florence
Madame	DUTHILLEUL		Morgane
Madame	FARIA		Agnès
Madame	FLAMENT		Kaitlin
Madame	FORJANIC	KERYNCK	Améline
Madame	FRUITIER		Louise
Madame	GACHERE		Elise
Madame	GAUTIER		Diane
Madame	GERARD		Marine
Madame	GODET	TONIN	Sandra
Madame	GOGUET-THERY	THERY	Christelle
Madame	GUIBORAT	BEN YAAGOUB	Nabiha
Monsieur	HAVART		Jérémy
Madame	HEBBE		Cindy
Madame	HENONIN		Sandy
Madame	HIVER		Marianne
Madame	JOLY		Claire
Monsieur	KEFEDER		Rudy
Madame	LADENT		Cynthia
Madame	LAURENT		Martine
Madame	LEBOISNE	LEBOISNE	Léa
Madame	LEBRUN	LEBRUN	Marion
Madame	LECUYER		Amanda
Madame	LEFEBVRE		Lucie
Madame	LEFEBVRE	LEFEBVRE	Clémentine
Monsieur	LEFEVRE	LEFEVRE	Maxime
Madame	LEGRAND		Nathalie
Madame	LEGRIS		Chloé
Madame	LEJEUNE	DELOUBRIERE	Emilie
Madame	LEROUX	LEROUX	Justine

Madame	LESIEUR		Cécilia
Madame	LESIEUX		Lorraine
Madame	LOURDELLE		Delphine
Madame	MALLART	MALLART	Samantha
Madame	MASSALON		Delphine
Madame	MASSON	MASSON	Audrey
Madame	MERCHER		Mathilde
Madame	MOKRANI		Justine
Madame	NICOL		Lilou
Madame	NOIRET		Adeline
Madame	OUDOUX	OUDOUX	Livia
Madame	OUEDRAOGO		Hami
Madame	PATOUX	PATOUX	Candice
Madame	PAYEN		Camille
Madame	PEETERS		Alice
Madame	PELTIER		Christine
Madame	PETIT		Audrey
Monsieur	POCHOLLE		Benjamin
Monsieur	QUIQUE		Nicolas
Madame	RICHARD		Irène
Madame	SAC-EPEE		Linda
Madame	SAKRI		Camille
Madame	SOUILLARD SAGUEZ	SAGUEZ	Guylaine
Madame	SPICHER		Doria
Madame	TAILLEFER	LEFRANC	Emilie
Madame	TERROIR		Nathalie
Madame	TOQUE	DEFIGIER	Camille
Madame	VAILLANT	GARCIA BELLOSO	Aurore

Liste arrêtée à 70 inscrits.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 080-288000029-20260707-CDG_26_311-AR

